

# COUPE DE FRANCE MINIME / CADET 2012

## ARTICLE 1. ORGANISATION

**1.1** La FFSA organise une Coupe de France en **catégorie Minime et Cadet**.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des règlements sportifs et techniques FFSA.

**1.2.** Cette Coupe de France se déroulera le :

<b>03 / 04 novembre</b>	<b>Le Mans (72)</b>	<b>ASK ACO</b>
-------------------------	---------------------	----------------

La FFSA se réserve le droit de modifier cette date.

### **1.3. HORAIRES**

**1.3.1.** Les horaires seront établis en fonction du nombre d'engagés et seront envoyés aux pilotes inscrits, aux organisateurs et aux officiels de l'épreuve. Sauf cas de force majeure, les horaires ne subiront aucun changement.

**1.3.2.** Le contrôle administratif s'effectuera **le jeudi de 14h à 19h** et se terminera **le vendredi de 07h30 à 09h00**.

**1.3.3.** L'installation dans le paddock s'effectuera **le jeudi de 14h à 19h** et se terminera **le vendredi de 07h30 à 09h00**. Le contrôle des extincteurs sera effectué à l'entrée des véhicules dans le paddock.

**1.3.4.** La manifestation débutera officiellement **le vendredi à 8 heures** avec les essais officiels. Avant le début de ces essais officiels, le pilote aura la possibilité de s'entraîner toute la journée du jeudi précédant l'épreuve (droit de piste à la discrétion de l'organisateur). Aucun roulage, même avec un kart de location, ne sera autorisé sur le circuit à partir du lundi précédant la manifestation.

### **1.4. VERIFICATIONS**

La distribution et le montage des pneumatiques auront lieu le vendredi selon un horaire défini par l'opérateur FFSA.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1. LICENCES**

La Coupe de France Minime sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" Minime (NCCMK) en cours de validité pour 2012.

La Coupe de France Cadet sera ouverte à tout pilote détenteur d'une licence nationale de karting "Pilote concurrent conducteur" Cadet (NCCCK) en cours de validité pour 2012.

### **3.2. PILOTES ADMIS**

**3.2.1** Un maximum de 54 pilotes dans chaque catégorie sera admis dans chacune des épreuves dont deux places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer, inscrits dans les délais de 15 jours avant l'épreuve. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis.

**3.2.2** La Coupe de France **Minime** est réservée aux pilotes âgés de 9 à 12 ans (âgés de 9 ans : atteignant l'âge de 9 ans en 2012, âgés de 12 ans en 2012, atteignant l'âge de 12 ans en 2012).

**3.2.3** La Coupe de France **Cadet** est réservée aux pilotes âgés de 11 à 14 ans (âgés de 11 ans : atteignant l'âge de 11 ans en 2012, âgés de 14 ans : atteignant l'âge de 14 ans en 2012).

### 3.3. INSCRIPTION A LA COUPE DE FRANCE MINIME CADET

- 3.3.1. Les pilotes devront envoyer à l'opérateur TKC, 20 rue des Fosses Rouges 77590 BOIS LE ROI, une demande d'inscription selon le modèle établi par la FFSA et disponible sur le site [www.ffsa.org](http://www.ffsa.org), ou s'inscrire par internet, sur le site [www.gpokarting.com](http://www.gpokarting.com). Cette demande d'inscription devra être accompagnée de son règlement, par chèque à l'ordre de la FFSA d'un montant de **165€**. Dans tous les cas, l'inscription doit être reçue par l'opérateur au plus tard le lundi 20h00 précédant l'épreuve. **L'inscription d'un pilote enregistrée entre les 15 jours précédant l'épreuve et le lundi 20h00 précédant l'épreuve verra son montant majoré de 50 €.**
- 3.3.2. Les vainqueurs de la Coupe de France Minime / Cadet de l'année précédente seront qualifiés d'office pour la Coupe de France Minime / Cadet, dans les conditions répondant à l'article 3.1. du présent règlement.
- 3.3.4. En cas de non participation du pilote à l'épreuve, il ne pourra prétendre à aucun remboursement (sauf cas de force majeure). Aucun pilote ne pourra être engagé ou remplacé sur place.

### 3.4. DROITS D'ENGAGEMENT

- 3.4.1. Le montant des droits d'engagement est fixé à **165 €** tout compris, notamment les frais de dossier, droits de piste du vendredi, les 5 laissez-passer et emplacement paddock. Seuls l'aire de stationnement, la location du transpondeur et le droit de piste de la journée du jeudi pourront être facturés en supplément par l'organisateur.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### MATERIEL ADMIS

- 4.1.1. Définition du règlement technique de la catégorie correspondante.
- 4.1.2. Chaque pilote pourra disposer d'un châssis et de **2** moteurs plombés. Le pilote ne pourra changer qu'une seule fois de marque de châssis au cours de la Coupe de France. Tout châssis endommagé lors d'un fait de course constaté par la Direction de course ou par le Collège des Commissaires Sportifs pourra être signalé au Délégué Technique FFSA. Le Délégué Technique FFSA après inspection du châssis accidenté, remettra un rapport sur le bien fondé ou non du remplacement du châssis. Le Collège des Commissaires Sportifs sera le seul habilité à autoriser ou non le remplacement. En cas de remplacement, le châssis accidenté se verra retirer son numéro d'enregistrement et ne pourra être réutilisé durant l'épreuve.

- 4.1.3. Les pilotes pourront louer leur transpondeur sur place.

### 4.2. CARBURANT - PNEUMATIQUES - ÉQUIPEMENTS

- 4.2.1. Carburant
- 4.2.1.1. Le mélange utilisé pour la compétition (essais libres, essais chronométrés officiels, qualifications et phases finales) est fourni directement par le pilote. Des substitutions d'essence pourront être effectuées au cours des épreuves.
- 4.2.1.2. La fourniture de l'huile sera à la charge du pilote (ou du concurrent). Chaque pilote devra prévoir un bidon d'huile fermé et cacheté en cas de substitution d'essence.
- 4.2.2. Pneumatiques
- 4.2.2.1. Chaque pilote disposera par épreuve de 8 pneus slick répartis comme suit :
- Essais libres et les warm up : 2 avant – 2 arrière apportés par le pilote ou achetés sur place auprès de manufacturier.
  - Essais chronométrés, qualifications, phases finales : 2 avant – 2 arrière (tirés au sort) et offerts par le manufacturier, fournisseur de la catégorie. Obligation d'utiliser un deuxième jeu de jantes pour les warm-up.

**En cas de crevaison, le concurrent pourra remplacer le pneumatique défectueux après accord du délégué technique FFSA, le pneumatique de remplacement sera pris parmi les pneus utilisés dans les pneus des essais libres.**

- 4.2.2.2. Les 4 pneus des essais libres et des warm up seront amenés par le pilote, marqués à la sortie de chaque séance d'essais libre et du premier warm up  
Les 4 pneus des essais chronométrés, qualifications, phases finales seront tirés au sort, marqués et montés en parc d'assistance (parc fermé) avant l'épreuve et stockés en parc fermé.

#### 4.3. NUMEROS DE COURSE

- 4.3.1. La FFSA attribuera, à chaque pilote, un numéro de course (de 1 à 77 sur fond jaune pour les cadets et sur fond rose pour les minimes).
- 4.3.2. 8 plaques numéros maxi seront fournies par la FFSA et incluront la publicité FFSA. Elles devront être placées selon le plan d'identification de la FFSA et ne devront subir aucune modification.
- 4.3.3. Le nom du pilote en lettres noires adhésives sur fond blanc (ainsi que le drapeau de sa nationalité) devra figurer à l'avant des caissons latéraux. La hauteur minimum du rectangle contenant la reproduction devra être de 3 cm.

#### 4.4. MECANICIENS ET ASSISTANCE

- 4.4.1. Un mécanicien par pilote sera autorisé à pénétrer dans le parc fermé et sur la pré grille. Ce mécanicien devra porter le badge spécifique fourni par l'organisation. Toute personne non licenciée et non accréditée se verra interdire l'accès au parc d'assistance (parc fermé) et à la pré-grille.

### ARTICLE 5. PUBLICITÉ

Les pilotes participant à la Coupe de France Minime Cadet devront obligatoirement être identifiés conformément au plan d'identification défini par la FFSA, envoyé aux concurrents avant l'épreuve. Les pilotes auront la possibilité d'apposer d'autres publicités. En aucun cas, l'identification des karts définie par la FFSA ne pourra être modifiée par les pilotes. En cas de non-respect du plan d'identification, tout pilote se verra infliger une amende de **100 €**.

### ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

#### 7.1. ESSAIS

- 7.1.1. Les essais libres se dérouleront le vendredi entre 08h00 et 18h00.
- 7.1.2. Les séances warm-up se dérouleront le samedi matin et le dimanche matin. La présence du transpondeur (en état de marche sous la responsabilité du pilote) à partir de la première séance d'essais officiel est obligatoire sous peine d'une amende de **100 €**.

#### 7.2. BRIEFING

La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

#### 7.3. COURSE

##### 7.3.1. Essais chronométrés

Pour les essais chronométrés, les groupes sont tirés au sort. Les essais chronométrés et sonométriques se dérouleront par groupes. Chaque groupe effectuera une séance de 10 minutes.

##### 7.3.2. Manches qualificatives

###### 7.3.2.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en **X séries** en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

SERIE A	SERIE B	SERIE C	SERIE D
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono	4 <sup>ème</sup> chrono
8 <sup>ème</sup> chrono	9 <sup>ème</sup> chrono	10 <sup>ème</sup> chrono	11 <sup>ème</sup> chrono
SERIE E	SERIE F	SERIE G	
5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono	7 <sup>ème</sup> chrono	
12 <sup>ème</sup> chrono	13 <sup>ème</sup> chrono	14 <sup>ème</sup> chrono etc.....	

###### 7.3.2.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.2.3. Déroulement des Manches qualificatives

Dans le cadre des manches qualificatives, toutes les séries se rencontreront suivant le schéma ci-dessous :

A contre B ; A contre C ; B contre C., etc.

Les manches qualificatives se disputeront sur une distance de 15 km par temps sec et 12 km par temps de pluie.

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir le classement des manches qualificatives.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,

2 points au 2<sup>ème</sup>,

3 points au 3<sup>ème</sup>,

4 points au 4<sup>ème</sup>,

5 points au 5<sup>ème</sup>

et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

#### 7.3.3. Phases finales (Pré-finale et finale)

A l'issue des manches qualificatives, un classement de tous les pilotes sera établi. En fonction de la capacité de la piste, les 36 premiers pilotes seront qualifiés pour les phases finales.

- une pré-finale **20 km** par temps sec et **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement des manches de qualification.
- une finale de **20 km** par temps sec et **17 km** par temps de pluie. Les positions de départ seront déterminées par le classement de la pré-finale.

Le classement de la finale déterminera le classement de la Coupe de France Minime Cadet et les 3 premiers pilotes classés se rendront au podium.

#### 7.3.4. Consolante

Les pilotes, non qualifiés pour la phase finale, auront la possibilité de disputer une coupe de la CRK et une coupe de la Ville.

Ces Coupes seront organisées si un minimum de 15 pilotes y participent et se dérouleront sur une seule course de 15 km par temps sec et de 12 km par temps de pluie. La grille de départ de la "Coupe de la Ville" et de la "Coupe de la CRK" sera établie selon le classement à l'issue des manches de qualification.

## ARTICLE 10. PRIX

**10.1.** A l'issue de la finale, les 3 premiers classés se rendront au podium où une coupe leur sera remise.

Le vainqueur de la Coupe de France, dans chacune des catégories recevra 1 moteur complet, fourni par le Motoriste.

Le podium final aura lieu à l'issue de l'épreuve.

Le Vainqueur de la Coupe de France Minime et le Vainqueur de la Coupe de France Cadet seront invités à la remise des prix FFSA.

#### **10.2. PROTOCOLE PODIUM**

A l'issue de la finale et après avoir répondu au contrôle du poids, les trois premiers pilotes classés seront sous la responsabilité de l'opérateur.

Pendant toute la durée du protocole, les pilotes devront uniquement porter leur combinaison de course fermée avec la casquette du manufacturier fournisseur de la catégorie. Ils se rendront au véhicule destiné à la parade des pilotes, afin d'effectuer un tour d'honneur.

A la suite du tour d'honneur, les pilotes se rendront au podium afin de procéder à la cérémonie.

A l'issue de la cérémonie de podium, les pilotes seront à la disposition de la presse pour répondre aux différentes interviews.